

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	6
Votants	27

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Héléne COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Nathanaël VETTRAINO, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Paola CORREIA a donné pouvoir à Catherine REYT, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Pascal PICARD a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Absent(s) excusé(s) :

Michèle PRIEUR, Ugo CAPOCCI

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

DELIBERATION N° DEL_2023_028

OBJET: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

Le Décret n° 2023-257 du 26 mai 2023 portant convocation des collèges électoraux, fixe la date des prochaines élections sénatoriales au dimanche 24 septembre 2023.

Le Décret susvisé précise également que les conseillers municipaux devront se réunir le 09 juin 2023 pour désigner leurs délégués et suppléants, soit pour la commune, 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17,

VU le Code Électoral,

VU le Décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux et fixant la date des prochaines élections sénatoriales au 24 septembre 2023,

VU l'instruction NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté n° 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

VU la liste unique des candidats déposée le 09 juin 2023,

VU le procès-verbal dressé le 09 juin 2023,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

PROCÈDE à la constitution du bureau électoral et à l'enregistrement de la candidature de la liste unique « Délégués pour Paray ».

PREND ACTE des résultats du vote ainsi qu'il suit :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

DIT que la liste « Délégués pour Paray » a obtenu 27 voix.

DÉSIGNE les délégués titulaires et suppléants ainsi qu'il suit :

Délégués titulaires :

- M. Fabrice WARGNIER
- Mme Nathalie LALLIER
- M. Sylvain HAMARD
- Mme Catherine REYT
- M. Ugo CAPOCCI
- Mme Virginie PAPIN-FILIPE
- M. Pascal BRULFERT
- Mme Carole OUVRARD
- M. Alexandre MIRANDA
- Mme Sandrine PISANI-VETTRAINO
- M. Nathanaël VETTRAINO
- Mme Claire MAURANGES
- M. Pascal PICARD
- Mme Stéphanie JANKIEWICZ
- M. Gino CAPOCCI

Délégués suppléants :

- Mme Michèle PRIEUR
- M. Guillaume REJMENT
- Mme Peggy PERROCHON
- M. Adrien LEPORINI

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12 06 2023 S²LO

ID : 091-219104791-20230609-DEL_2023_028-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 12/06/2023
Qualité : Maire